Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 9 décembre 2014, à 18 h00.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

**Monsieur Paul Sarrazin, président, ouvre la séance et constate le quorum.**

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
France Choinière
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux

Suzie Lambert — Commissaire-parent au primaire

**Sont absents :**

Éliette Jenneau
Danny Lamoureux
Serge Poirier

**Sont également présents :**

| | |
|---|---|
| André Messier | directeur général |
| Eric Racine | directeur général adjoint |
| Ghislain Boutin | directeur général adjoint, Service des ressources financières et matérielles |
| Kathlyn Morel | directrice générale adjointe, Services éducatifs |
| Chantale Cyr | directrice, Service des ressources humaines |
| Katherine Plante | directrice, Service du secrétariat général et des archives |
| Guy Tardif | directeur, Service des technologies, de l'information et de l'organisation scolaire |
| Isabelle Charest | Régisseuse, service des communications |

09CE1415-012

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon et appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**Madame Marie Claude Noiseux arrive à 18 h 02.**

## 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

09CE1415-013

### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon et appuyé par monsieur Pierre Lavoie

**D'ADOPTER** avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

## 4. SUIVIS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

### 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 NOVEMBRE 2014

Aucun suivi.

## 5. RÈGLEMENT 4 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

### 5.1 VOYAGE GUATEMALA – HONDURAS – ÉCOLE JEAN-JACQUES-BERTRAND

Monsieur André Messier établi le contexte entourant l'octroi du contrat.

Monsieur Ghislain Boutin indique que les délais exigent un accord de principe du Conseil pour octroyer le contrat pour le voyage avant la prochaine séance, les places dans l'avion étant limitées.

Le conseil est unanimement en accord.

09CE1415-014

### 5.2 OCTROI DU CONTRAT LOGICIEL GMAO

**CONSIDÉRANT** les besoins d'optimiser les choix d'entretien et d'investissements et de renforcer les liens avec le système SIMACS;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres qualité – prix ajusté le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services et d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le Comité de sélection qui fut nommé par le Conseil des commissaires le 26 août 2014;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection ayant siégé le 19 novembre 2014 ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire dans le cadre de la mesure 50623 « Évaluation de l'état de santé des immeubles et de ses composantes (QAI) et du budget « Matériel, appareil et outillage (MAO) » 2014-2015;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par madame Marilyne Lafrance

**DE PROCÉDER** à l'achat, l'implantation et la formation d'un logiciel de gestion et de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) au montant de 192 248,00 $ avant taxes de la compagnie GES Technologie, division de PG Solutions.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-015

### 5.3 CHOIX DE LIMITE CSST

**CONSIDÉRANT** que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de notre dossier concernant les coûts associés aux lésions professionnelles et la recommandation de la firme « Gestion Dossier Santé Sécurité »;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Suzie Lambert

**DE FIXER** la limite par réclamation à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2015;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Val-des-Cerfs le formulaire « Attestation du choix de la limite par lésion » et à communiquer ce choix à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Adopté à l'unanimité.

## 6. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

## 7. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

## 8. AUTO-ÉVALUATION

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?*

Aucune

## 09CE1415-016 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Marc Gagnon et approuvé par monsieur Claude Nadeau

**DE LEVER** la séance à 18 h 16.

Adopté à l'unanimité.

| ______________________ | ______________________ |
| --- | --- |
| Président | Secrétaire générale |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |
| " | " |